

# **ATEXO**

## **Solution LOCAL TRUST MPE de dématérialisation des marchés publics**

### **FAQ DE LA SOLUTION LOCAL TRUST MPE - OPERATEUR ECONOMIQUE ET AGENTS PUBLICS**

<b>IDENTITE DU DOCUMENT</b>	
Client	ATEXO
Affaire	Solution LOCAL TRUST MPE de dématérialisation des marchés publics
Titre	FAQ de la solution LOCAL TRUST MPE - Opérateur économique et Agents publics
Référence	ATEXO – INT – FAQ - 20080228
Etat	Final
Version	1.0
Du	28 février 2008
Dernière page	20

<b>EVOLUTION DU DOCUMENT</b>			
Date	Version	Rédacteur	Commentaires
04/01/2008	1.0	ATEXO	Mise à jour du document
09/02/2006	0.1	ATEXO	Création du document

<b>APPROBATION DE LA VERSION</b>		
Entreprise ou Service	Nom	Visa
ATEXO	R.PALETTO	

<b>DIFFUSION DE LA VERSION</b>				
Entreprise ou Service	Destinataires	Fonction	Pour action	Pour info
ATEXO				X
ATEXO	R.PALETTO	Chef de service		X

## Table des matières

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>ELEMENTS STATISTIQUES RELATIFS AUX QUESTIONS POSEES.....</b>	<b>5</b>
2.1	CATEGORIES DES QUESTIONS POSEES PAR LES AGENTS PUBLICS ET STATISTIQUES.....	5
2.2	CATEGORIES DES QUESTIONS POSEES PAR LES ENTREPRISES ET STATISTIQUES... ..	6
<b>3</b>	<b>FAQ DESTINEE AUX AGENTS .....</b>	<b>7</b>
3.1	DEBLOQUER UN COMPTE DESACTIVE .....	7
3.1.1	Pourquoi mon compte est désactivé ? .....	7
3.1.2	Comment débloquent mon compte ? .....	7
3.1.3	Je suis l'administrateur de la plate-forme et j'ai bloqué mon compte, comment faire ? .....	8
3.2	CREER UNE CONSULTATION .....	8
3.3	MODIFIER UNE CONSULTATION .....	9
3.3.1	Comment modifier ou supprimer une pièce contenue dans mon DCE ? .....	9
3.3.2	Est-t-il possible de changer un DCE par un autre DCE ? .....	10
3.3.3	Comment modifier les champs d'une consultation actuellement en ligne ? .....	10
3.4	SUPPORT CRYPTOGRAPHIQUE .....	11
3.4.1	Comment vérifier la présence du pilote ? .....	11
3.4.2	Que faire si le pilote n'est pas installé ? .....	11
3.5	VALIDER / METTRE EN LIGNE UNE CONSULTATION .....	11
3.5.1	Dans les fonctions du menu de droite j'ai deux liens : Valider/Approuver et Approuver la mise en ligne, quel est la différence ? .....	12
3.5.2	Pour effectuer l'étape de validation dois-je utiliser une carte à puce / clé USB cryptographique ? .....	12
3.6	GERER UNE REPONSE ELECTRONIQUE : .....	12
3.7	COMMENT VERIFIER L'INSTALLATION DE L'ACTIVEX .....	13
<b>4</b>	<b>FAQ DESTINEE AUX ENTREPRISES .....</b>	<b>15</b>
4.1	REPONDRE A UNE PROCEDURE.....	15
4.1.1	Comment répondre par voie électronique a une procédure ? .....	15
4.1.2	Si le lien Répondre à la consultation n'apparaît pas ? .....	15
4.2	CERTIFICAT ELECTRONIQUE .....	16
4.2.1	Qu'est-ce qu'un certificat électronique ? .....	16
4.2.2	Comment obtenir un certificat électronique ? .....	16
4.3	RECHERCHER UNE CONSULTATION .....	16
4.4	TELECHARGER LE DOSSIER DE CONSULTATION .....	17
4.4.1	Comment télécharger un dossier de consultation ? .....	17
4.4.2	Si le lien Télécharger le dossier de consultation à la consultation n'apparaît pas ? .....	18
4.5	COMPTE UTILISATEUR .....	18
4.5.1	Comment créer un compte ? .....	18
4.5.2	Comment débloquent mon compte ? .....	19
4.6	COMMENT VERIFIER L'INSTALLATION DE L'ACTIVEX .....	19

## **1 INTRODUCTION**

L'objectif du présent document est d'apporter une vision globale de la Hotline relative aux plates-formes de dématérialisation des marchés publics (LT-MPE) mises en place au sein des organismes publics.

Les éléments suivants seront détaillés au sein de ce document :

- Éléments statistiques relatifs aux questions posées
  - Catégories de questions
  - Pourcentage du nombre de questions par catégories
- FAQ destinée aux agents. Cette FAQ est adaptée aux questions les plus fréquemment posées
- FAQ destinée aux entreprises Cette FAQ est adaptée aux questions les plus fréquemment posées

## 2 ELEMENTS STATISTIQUES RELATIFS AUX QUESTIONS POSEES

### 2.1 Catégories des questions posées par les agents publics et statistiques

- L'ensemble des questions posées par les agents publics peut se regrouper autour des thèmes suivants :
  - ActiveX Entité Publique : problématique lors de l'installation
  - Problématique des comptes agents à débloquent
  - Installation Driver Carte à puces / Clé USB
  - Création d'une consultation
  - Dépouillement – CAO : Gestion d'une réponse électronique
  - Validation d'une consultation
  - Modification du DCE
  - Question juridique
  - Remise à zéro d'une carte à puce.
  - Création d'une suite pour une consultation
  - Autre (indépendants de l'utilisation des marchés publics) : Création d'un zip, utilisation de Word, conversion PDF, etc.
  
- La répartition de la volumétrie des questions par catégorie est la suivante :

Catégories	Pourcentage de questions
ActiveX Entité Publique	1,74%
Compte à débloquent	15,99%
Installation Driver Carte à puces / Clé USB	15,46%
Création d'une consultation	8,49%
Dépouillement - CAO	8,84%
Validation d'une consultation	25,92%
Modification du DCE	4,78%
Question juridique	0,30%
Remettre à zéro une carte.	0,08%
Créer une suite	0,94%
Autre	17,45%

## 2.2 Catégories des questions posées par les entreprises et statistiques

- L'ensemble des questions posées par les entreprises peut se regrouper autour des thèmes suivants :
  - ActiveX Entreprise : problématique lors de l'installation
  - Compte à débloquent
  - Téléchargement de DCE
  - Certificats électroniques
  - Inscription
  - Rechercher une consultation
  - Remettre une réponse
  - Autre (indépendants de l'utilisation des marchés publics) : Création d'un zip, utilisation de Word, conversion PDF, etc.
  
- La répartition de la volumétrie des questions par catégorie est la suivante :

<b>Catégories</b>	<b>Pourcentage de questions</b>
ActiveX Entreprise	2,73%
Compte à débloquent	3,64%
Téléchargement de DCE	13,77%
Certificat	17,47%
Inscription	10,02%
Rechercher une consultation	16,27%
Remettre une réponse	21,40%
Autre	14,70%

## 3 FAQ DESTINEE AUX AGENTS

### 3.1 Débloquer un compte désactivé

Un compte désactivé est facilement reconnaissable grâce au message d'alerte qui s'affiche lors d'une tentative de connexion.



The screenshot shows the ATEXO login interface. At the top, there is a navigation bar with links: Accueil, Assistance, Guide d'utilisation, Outil de co-signature, and Outils ZIP. On the right side of the navigation bar, it says "Visiteur : Anonyme" and "S'identifier". Below the navigation bar, a message box displays the text: "Ce compte est désactivé. Veuillez contacter votre administrateur." Below this message, the main heading reads "GESTION DES MARCHÉS PUBLICS ÉLECTRONIQUES". Underneath, there is a section titled "Accès agent" with two input fields: "Identifiant :" and "Mot de passe :". A link "Mot de passe oublié ?" is located below the password field. A "Valider" button is positioned at the bottom left of the login form.

#### 3.1.1 Pourquoi mon compte est désactivé ?

Comme pour un téléphone portable ou une carte de paiement, le blocage d'un compte est un mécanisme de sécurité. Pour un identifiant donné, votre compte se bloque automatiquement après trois tentatives de saisie d'un mot de passe erroné.

#### 3.1.2 Comment débloquer mon compte ?

Le déblocage d'un compte peut être effectué par une personne de votre organisme. Contacter l'administrateur de la plate-forme ou votre responsable informatique, celui-ci aura sûrement un compte avec l'habilitation de déblocage des comptes agent.

Cette fonctionnalité est proposée aux utilisateurs disposant de l'habilitation « Gestion des agents ».

Cliquer sur le lien Débloquer dans le menu Administration/Gérer les utilisateurs à gauche de l'écran. Sélectionner le compte en question dans la Liste des utilisateurs désactivés et cliquer sur le lien Activer.

The screenshot shows the 'Administration' section of the ATEXO interface. On the left is a sidebar menu with options like 'Visualiser les Entreprises', 'Gérer les bi-clés permanents', and 'Gérer les utilisateurs'. The main content area is titled 'ADMINISTRATION' and 'Gérer les utilisateurs'. Below this is a link for 'Liste des utilisateurs désactivés' which leads to a table. The table has four columns: 'Nom', 'Prénom', 'Email', and 'Action'. One row is visible with the values 'Utilisateur', 'Agent', 'formation01@atexo.com', and a link 'Activer'.

Nom	Prénom	Email	Action
Utilisateur	Agent	formation01@atexo.com	<a href="#">Activer</a>

**3.1.3** Je suis l'administrateur de la plate-forme et j'ai bloqué mon compte, comment faire ?

Le blocage d'un compte Agent avec habilitations d'administrateur est plus gênant. Vérifier si vous êtes le seul Agent avec habilitations d'administrateur. Si c'est le cas, vous devez utiliser l'interface de Super Administration ou à défaut contacter le support ATEXO

**3.2** Créer une consultation

La création de consultation est la base d'une plate-forme LT MPE. Cela consiste à faire apparaître un formulaire qui devra être complété.

Cette fonctionnalité est proposée aux utilisateurs disposant de l'habilitation « Créer »

Cliquer sur le lien Créer dans le menu Affaires/Consultations à gauche de l'écran. Le formulaire que vous devez renseigner s'affiche.

Identification de la consultation	
* Type d'annonce	Avis d'appel public à la concurrence ▼
* Type de procédure	--- Tous les types de procédure --- ▼
* Référence	<input type="text"/> (Minimum 5 caractères alpha-numériques, - ou _ )
* Catégorie principale	--- Toutes les catégories --- ▼
Titre	<input type="text"/>
* Objet du marché	<input type="text"/>
* Date de mise ligne	<input type="radio"/> Le : <input type="text"/>  Indiquez la date au format jj/mm/aaaa hh:mm. <input checked="" type="radio"/> Date de la validation <input type="radio"/> Date d'envoi au BOAMP <input type="radio"/> Date de publication au BOAMP
* Date et heure de clôture	<input type="text"/>  Indiquez la date au format jj/mm/aaaa hh:mm.
Allotissement	<input checked="" type="radio"/> Enveloppe unique <input type="radio"/> Enveloppe divisée en lots
Fichier d'annonce/avis	<input checked="" type="radio"/> Aucun fichier d'annonce/avis en ligne <input type="radio"/> Fichier importé <input type="text"/> <input type="button" value="Parcourir..."/> <input type="radio"/> Fichier issu du formulaire BOAMP
Règlement de consultation	<input type="text"/> <input type="button" value="Parcourir..."/>
Dossier joint (DCE) DCE	<input type="text"/> <input type="button" value="Parcourir..."/>

Le dossier doit être compressé au format ZIP

La création étant la base de l'utilisation de la plate-forme, si vous rencontrez une difficulté à créer de façon autonome une consultation, il est préférable d'étudier le Guide Utilisation – Agent ou de participer à une formation.

### 3.3 Modifier une consultation

#### 3.3.1 Comment modifier ou supprimer une pièce contenue dans mon DCE ?

La plate-forme permet d'ajouter ou de substituer une pièce du DCE. Il n'est cependant pas possible de supprimer directement une pièce du DCE.

Cette fonctionnalité est proposée aux utilisateurs disposant de l'habilitation « Modifier » (cf. Guide Utilisation - Super-administrateur LTMPE1.8).

- Cliquer sur le lien Modifier dans le menu Affaires/Consultations à gauche de l'écran.

- Rechercher la consultation concernée grâce au moteur de recherche.
- Cliquer sur Accéder.

La fiche de la consultation apparaît.

- Cliquer sur le lien Ajouter une pièce au dossier joint et envoyer un mail de notification.

La plate-forme vous propose l'ajout d'une nouvelle pièce ou la modification d'une pièce du dossier.

- Sélectionner l'action désirée puis sélectionner un document en cliquant sur le bouton Parcourir.
- Enfin cliquer sur le bouton Enregistrement de la modification et envoi du mail.

### 3.3.2 Est-il possible de changer un DCE par un autre DCE ?

Oui, remplacer l'intégralité d'un DCE par un autre DCE est une action qui est possible. Attention cette action n'est réalisable que pour les consultations En attente de mise en ligne (EL).

Cette fonctionnalité est proposée aux utilisateurs disposant de l'habilitation « Modifier » (cf. Guide Utilisation - Super-administrateur LTMPE1.8).

- Cliquer sur le lien Modifier dans le menu Affaires/Consultations à gauche de l'écran.
- Rechercher la consultation concernée grâce au moteur de recherche.
- Cliquer sur Accéder.

La fiche de la consultation apparaît.

- Cliquer sur le lien Ajouter une pièce au dossier joint et envoyer un mail de notification.

La plate-forme vous propose de Remplacer l'intégralité du DCE (en plus de l'ajout d'une nouvelle pièce ou la Modification d'une pièce du dossier).

- Sélectionner l'action désirée puis sélectionner un document en cliquant sur le bouton Parcourir.
- Enfin cliquer sur le bouton Enregistrement de la modification et envoi du mail

### 3.3.3 Comment modifier les champs d'une consultation actuellement en ligne ?

Une fois une consultation en ligne, il n'est plus possible de modifier la plupart des champs. Seul deux éléments peuvent être modifiés, la date de clôture et le contenu du DCE.

Cette fonctionnalité est proposée aux utilisateurs disposant de l'habilitation « Modifier » (cf. Guide Utilisation - Super-administrateur LTMPE1.8).

- Cliquer sur le lien Modifier dans le menu Affaires/Consultations à gauche de l'écran.
- Rechercher la consultation concernée grâce au moteur de recherche.

- Cliquer sur Accéder.

La fiche de la consultation apparaît.

### **3.4 Support cryptographique**

La plate-forme LOCAL TRUST MPE utilise des procédés cryptographiques lors de la remise de plis. Ceci permet de garantir la confidentialité des plis des soumissionnaires jusqu'aux séances d'ouverture des plis.

L'élément informatique servant à l'ouverture des plis, le bi-clé, doit de préférence être enregistré sur un support de type Carte à puce ou Clé USB cryptographique.

Pour fonctionner correctement, une Carte à puce (plus précisément le lecteur de carte à puce) ou une Clé USB cryptographique, nécessite l'installation d'un pilote.

#### **3.4.1 Comment vérifier la présence du pilote ?**

Pour un lecteur de carte à puce :

- Cliquer sur Démarrer > Programmes
- Vérifier la présence dans la liste des programmes de Gemsafe ou de Gemplus

Pour une clé USB cryptographique :

- Cliquer sur Démarrer > Programmes
- Vérifier la présence dans la liste des programmes de Rainbow Technologies,

#### **3.4.2 Que faire si le pilote n'est pas installé ?**

Si le programme n'est pas installé, il est préférable de contacter votre service informatique, pour que celui-ci installe les éléments. Télécharger le pilote en cliquant sur le lien ci-dessous.

Pour un lecteur de carte à puce :

<https://lt5.francenet.fr/demo/download/Setup20051003.zip>

Pour une clé USB cryptographique :

[https://lt5.francenet.fr/demo/download/iKey\\_1000.zip](https://lt5.francenet.fr/demo/download/iKey_1000.zip)

### **3.5 Valider / mettre en ligne une consultation**

La validation ou mise en ligne est une opération importante dans le processus d'utilisation de la plate-forme.

Ces fonctionnalités sont proposées aux utilisateurs disposant de l'habilitation «Valider» ou de l'habilitation « Publier sur internet » (cf. Guide Utilisation - Super-administrateur LTMPE1.8).

Cette opération aura pour finalité la mise en ligne de la procédure.

3.5.1 Dans les fonctions du menu de droite j'ai deux liens : Valider/Approuver et Approuver la mise en ligne, quel est la différence ?

Le choix de la fonction va dépendre de la consultation que vous souhaitez valider.

La fonction Valider/Approuver sert à mettre en ligne les consultations avec et sans clé de chiffrement, c'est à dire les consultations pour lesquelles les réponses électroniques peuvent être chiffrées ou non chiffrées lors de leur dépôt. En résumé l'ensemble des consultations.

La fonction Approuver la mise en ligne ne sert elle que pour mettre en ligne les consultations sans clé de chiffrement, c'est à dire les consultations pour lesquelles les réponses électroniques ne sont pas chiffrées lors de leur dépôt.

3.5.2 Pour effectuer l'étape de validation dois-je utiliser une carte à puce / clé USB cryptographique ?

La réponse va dépendre des modules de la plate-forme utilisée par votre organisme. Il existe deux modes de validation, la validation avec bi-clé ponctuel et la validation avec bi-clé permanent.

Un bi-clé est composé de deux clés informatique. Il a pour fonction le chiffrement / déchiffrement des plis déposés par les opérateurs économiques.

Une validation avec bi-clé ponctuel nécessite l'utilisation d'un support type carte à puce ou clé USB. En effet lors de ce type d'opération le bi-clé est créé spécifiquement pour la procédure et séquestré dans le support.

Pour une validation avec bi-clé permanent le support cryptographique est inutile, car lors de ce type d'opération la plate forme va faire appel à un bi-clé déjà existant qui aura été crée par un administrateur.

### **3.6 Gérer une réponse électronique :**

#### **Notre organisme a reçu une réponse électronique, que doit-on faire ?**

Une fois passée la date de clôture d'une consultation, les opérations de dépouillement des plis (enveloppes de candidatures, enveloppes d'offres, 3èmes enveloppes) sont directement accessibles depuis le lien Dépouiller de la page d'accueil des utilisateurs, ou depuis le lien Dépôts ("Dep.") du tableau de Suivi.

Ces fonctionnalités sont proposées aux utilisateurs disposant de l'habilitation Dépouiller les enveloppes de candidature et / ou de l'habilitation Dépouiller les enveloppes d'offre.

A partir de ce tableau des consultations clôturées, le lien Accéder (colonne Dépouillement) permet d'afficher l'état de présentation des réponses électroniques reçues.

Dans le cadre d'une procédure à "double enveloppe", l'ouverture des réponses se fera en plusieurs temps :

- Première Etape : Ouverture des Candidatures

L'ouverture des enveloppes de candidature s'effectue à l'aide de la première clé de déchiffrement (c'est l'action unique dans le cadre d'une consultation à une seule enveloppe)

- Indiquer l'acceptation de la candidature et l'ouverture des lots (sous-plis) associés ou l'écartement la candidature et le refus des lots en totalité ou en partie (autant de sous-plis électronique que de lots distincts).
- Cliquer sur le bouton passer à l'étape suivante pour accéder aux enveloppes électroniques des lots à dépouiller (sous-plis pour lesquels la candidature a été acceptée).

- Seconde Etape : Ouverture des Offres

- L'ouverture des lots électroniques s'effectue à l'aide des clés de déchiffrement correspondantes (1 clé dédiée par lot, ou clé permanente associée à l'ouverture des offres).
- Ces opérations d'ouverture de candidatures et d'offres peuvent se faire à des moments disjoints et font appel à des clés privées de déchiffrement potentiellement différentes.

L'ouverture d'une enveloppe nécessite la présence de la clé privée de déchiffrement correspondant au certificat de chiffrement affecté ou spécialement créé pour la consultation au moment de la validation, et installé sur un support cryptographique (carte à puce, clé USB cryptographique) conservé de façon sécurisée.

### **3.7 Comment vérifier l'installation de l'activex**

Pour effectuer certaines opérations (validation, création de bi-clé), la plate-forme doit s'appuyer sur un composant informatique. Pour les utilisateurs de Windows ce composant se nomme « ActiveX ». Si vous avez les droits suffisants sur votre poste, les ActiveX s'installent automatiquement (après confirmation).

Dans le cas où le message ci-dessous s'affiche, un événement a bloqué l'installation.

## ECHEC DE L'INSTALLATION DE L'ACTIVEX

L'ActiveX permettant d'assurer les fonctions cryptographiques n'a pas pu être installé.

L'installation de cet ActiveX est obligatoire pour utiliser les fonctionnalités de dépouillement et de création de bi-clé permanent de la plate-forme.

Lors du premier accès à la fonctionnalité de réponse, deux cas sont possibles :

1) Soit vous accédez à une ou plusieurs fenêtre(s) d'installation d'ActiveX (fenêtre "Avertissement de sécurité") qui vous demande(nt) si vous souhaitez accepter cette installation. Dans ce cas, cliquez sur "Oui" (autant de fois que de fenêtre d'installation) afin que la gestion de la signature électronique et du chiffrement soit possible depuis votre poste de travail.

2) Soit vous accédez directement à cette page d'erreur : elle signifie que la configuration de votre poste de travail ne vous permet pas d'installer ce type de programme. Veuillez dans ce cas modifier les paramètres de sécurité de votre poste de travail et de votre navigateur, afin d'autoriser le téléchargement et l'exécution d'ActiveX signé (Prenez contact avec l'Administrateur système ou l'Administrateur réseau de votre entité afin qu'il réalise les opérations nécessaires).

Pour en savoir plus, accédez à la rubrique des Pré-requis.

[Retour à la page d'accueil](#)

Vérifier les points suivant :

Les droits d'administrateur de Windows sur son poste informatique. Vérifier les éléments suivants :

- Utilisez-vous Internet Explorer sur Windows ?
- Si oui, disposez-vous des droits administrateur (par exemple pouvez-vous installer et supprimer des programmes ? ou modifier l'heure ?) ?
- Si oui, savez-vous si les ActiveX sont interdits par la sécurité de votre entreprise ?
- Avez-vous accès au site <http://update.microsoft.com/windowsupdate> (car certaines librairies sont téléchargées automatiquement via ce site) ?
- En allant dans Outils/Options Internet/ Onglet Général / Paramètres / Afficher les objets, avez vous les éléments SecureXMSdependencies et MarchespublicsSecureX dans la liste qui s'affiche ?

Si oui, il est préférable de demander à votre service informatique d'intervenir.

## 4 FAQ DESTINÉE AUX ENTREPRISES

### 4.1 Répondre à une procédure

#### 4.1.1 Comment répondre par voie électronique à une procédure ?

Le procédé de réponse électronique à une consultation respecte l'intégralité des règles du code des marchés publics (signature électronique, chiffrement des réponses à l'aide de clés de cryptage sécurisées, dépouillement des plis électroniques par les personnes habilitées, etc.).

Pour répondre à une consultation par voie électronique, vous devez :

- Être équipé d'un certificat électronique (cliquez ici pour en savoir plus sur les certificats électroniques) pour les marchés formels ou les procédures adaptées pour lesquelles une signature électronique est requise.
- Constituer votre dossier de réponse selon les exigences du règlement de la consultation. Les enveloppes qui le constituent doivent être au format .ZIP (impérativement)
- Être inscrit sur la plate-forme en ayant choisi un mode d'authentification par certificat en cas de signature électronique requise, ou par identifiant et mot de passe dans le cas contraire. La création d'un compte sur une plate-forme LOCAL TRUST MPE est gratuite.
- Accepter les conditions d'utilisation de la plate-forme à chaque fois que la plate-forme le demande. Pour accepter, il vous suffit, après lecture, de cocher la case « je reconnais avoir connaissance des conditions générales d'utilisation ... »
- Remplir le formulaire de réponse et cliquer sur le bouton "Confirmer et envoyer" pour envoyer vos enveloppes

Pour effectuer la signature et le chiffrement des plis, vous devez nécessairement accepter l'installation des ActiveX ou de l'Applet Java proposés par la plate-forme. Veuillez consulter les Pré-requis techniques pour plus d'informations sur le sujet.

#### 4.1.2 Si le lien Répondre à la consultation n'apparaît pas ?

Pour certain type de procédure, l'acheteur n'a pas l'obligation de permettre une soumission par voie électronique. Ce point est précisé dans le règlement de la consultation.

<b>Procédure</b> : Appel d'offres ouvert	
<b>Catégorie principale</b> : Travaux	
<a href="#">Télécharger l'Avis</a>	<a href="#">Répondre à la consultation</a>
<a href="#">Télécharger le Dossier de consultation</a>	
<a href="#">Télécharger le Règlement de consultation</a>	
<a href="#">Poser une question</a>	



## **4.2 Certificat électronique**

### **4.2.1 Qu'est-ce qu'un certificat électronique ?**

On pourrait assimiler le certificat électronique à une « carte d'identité numérique ». Son but est de pouvoir identifier de manière forte son possesseur. Ceci grâce à l'ensemble des informations qu'il contient.

Le certificat électronique est dans la majorité des cas, impératif pour répondre à une procédure par voie électronique. Car il va vous permettre de signer électroniquement vos offres avec la même valeur juridique qu'une signature sur un document papier

### **4.2.2 Comment obtenir un certificat électronique ?**

Un certificat électronique s'obtient auprès de fournisseurs privés appelés "Autorités de Certification". Ces organismes vous délivreront un certificat sur présentation de papiers prouvant votre identité personnelle (carte d'identité, passeport, ...) et professionnelle (Kbis, ...). Les certificats sont remis en main propre car ces organismes opèrent un contrôle d'identité "de visu" pour délivrer le certificat.

Concrètement, un certificat électronique se présente soit sous la forme d'une carte à puce (telle une carte bancaire) ou d'une clef USB. Sa durée de validité est limitée dans le temps (en général 1 ou 2 ans).

On distingue plusieurs types de certificats. Nous vous recommandons de demander un certificat de classe 3 selon la politique de certification du MINEFI. Ce type de certificat correspond au futur niveau 2 de la Politique de Référencement Intersectoriel de la DGME.

Vous trouverez sur le site [www.adele.gouv.fr/synergies/certificats](http://www.adele.gouv.fr/synergies/certificats) la liste des Autorités de Certification agréées.

## **4.3 Rechercher une consultation**

Pour accéder aux consultations en cours et pouvoir télécharger les éléments relatifs à chaque consultation ou remettre une réponse électronique, une plate-forme LOCAL TRUST MPE propose plusieurs solutions.

- Cliquer sur Rechercher dans le menu de gauche
- Choisi la méthode de recherche :
  - Une recherche simple vous permet de retrouver les consultations à l'aide d'une recherche par mots clés dans la référence, l'objet du marché, le titre
  - Une recherche avancée vous permet d'affiner la recherche avec des critères de type d'avis, de type de procédure, de catégorie, etc.
  - Une recherche des procédures restreintes vous permet à partir de la référence et du code d'accès de trouver une procédure restreinte

Multiplier ou croiser les critères pour affiner votre recherche. Si vous ne parvenez pas à trouver la consultation que vous cherchez il est possible que celle-ci ne soit pas sur la plate-forme.

## RECHERCHE AVANCÉE

Ce moteur de recherche avancée permet d'accéder à toutes les annonces de la plate-forme :

- Avis de pré-information,
- Consultations publiques en cours
- Consultations restreintes en cours
- Avis d'attribution

Pour accéder aux Consultations en cours en vue de télécharger les éléments correspondants ou d'y répondre, vous pouvez :

- [Afficher l'intégralité des consultations en cours](#) (consultations publiques uniquement)
- Utiliser le moteur de recherche multi-critères pour trouver les consultations publiques répondant à vos critères
- Utiliser le moteur de recherche des procédures restreintes en renseignant les informations "référence" et "code d'accès" qui vous ont été fournis par l'Agent public de la consultation à laquelle vous postulez

### Recherche multi-critères

Etendue de la recherche

Rechercher seulement dans la Ville de Rennes

Rechercher dans tous les organismes

Référence :

Type d'avis :

Type de procédure :

Catégorie :

Recherche par date

Clôture de la consultation    Entre le :   et le :

Indiquez la date au format jj/mm/aaaa

**Déjà inscrit ?**

▶ S'identifier

**Nouvel utilisateur ?**

▶ S'inscrire

**Annonces**

Consultations en cours

Rechercher...

▶ Toutes les consultations

Avis d'attribution

▶ Tous les Avis d'attribution

Recherche avancée

▶ Toutes les annonces

▶ Recherche avancée

▶ Envois différés

**Divers**

▶ Messagerie sécurisée

## 4.4 Télécharger le dossier de consultation

### 4.4.1 Comment télécharger un dossier de consultation ?

Pour télécharger un dossier de consultation vous devez en premier lieu trouver la consultation.

- Utiliser les différentes solutions de recherche proposée.
- Cliquer sur Télécharger le dossier de consultation
- Lire et accepter les conditions générales d'utilisation
- Remplir le formulaire de demande
- Cliquer sur Enregistrer
- Choisir le mode de téléchargement (en fonction des procédures)

## DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Référence : BMO-2007-101 - AOO - AAPC

**Téléchargement complet**

Cliquez sur le lien suivant pour télécharger le Dossier de consultation dans son intégralité :

Télécharger le dossier de consultation - DCE 2008 - Couverture bac.zip (288 ko)

**Téléchargement partiel**

Veuillez choisir les pièces du Dossier de consultation que vous désirez télécharger :

- Bordereau 2008 - Couverture bac.xls (13Ko)
- CCAP Couverture.doc (31Ko)
- CCTP 2008 - Couverture bac.doc (42Ko)
- PAPILLON AVEC LOGO - BMO.xls (10Ko)
- Plan de prévention général.doc (54Ko)
- RC Couverture.doc (35Ko)
- BMO - Annexe AE.doc (5Ko)
- AE Couverture.doc (27Ko)
- BMO - DC4.doc (20Ko)
- BMO - DC5.doc (27Ko)
- BMO - DC13.doc (18Ko)
- BMO - liste pièces couverture.doc (11Ko)

Télécharger les pièces sélectionnées

[Retour](#)

**Annonces**

Consultations en cours

Rechercher...

► Toutes les consultations

**Avis d'attribution**

► Tous les Avis d'attribution

**Recherche avancée**

► Toutes les annonces

► Recherche avancée

► Envois différés

**Divers**

► Messagerie sécurisée

#### 4.4.2 Si le lien Télécharger le dossier de consultation à la consultation n'apparaît pas ?

L'acheteur n'a pas d'obligation légale de proposer le DCE au format électronique. Il est donc possible que ce lien n'apparaisse pas pour certaines consultations.

Veuillez dans ce cas prendre contact avec l'entité publique pour obtenir le DCE.

### 4.5 Compte utilisateur

#### 4.5.1 Comment créer un compte ?

La création d'un compte est une obligation pour les entreprises qui souhaitent répondre par voie électronique. Mais un compte est aussi un moyen de gagner du temps lors d'un téléchargement de DCE ou en recevant chaque matin la liste des nouvelles procédures qui correspondent à des critères définis.

La plate-forme permet en quelques secondes, de s'inscrire. En renseignant quelques informations concernant votre entreprise (Raison sociale, SIREN, adresse, etc.), puis quelques informations personnelles (Nom, adresse mail, etc.).

- Cliquer sur Nouvel utilisateur. => S'inscrire
- Indiquer le n° de SIREN (pour les opérateurs établis en France).
- Si aucun compte n'existe, cliquer sur Créer le compte entreprise
- Remplir le formulaire et cliquer sur Enregistrer
- Après enregistrement, cliquer sur Créer votre compte personnel
- Choisir le mode d'authentification, en cas d'authentification par certificat électronique la plate-forme demande d'indiquer le certificat.
- Remplir le formulaire et cliquer sur Enregistrer

#### 4.5.2 Comment débloquer mon compte ?

Le déblocage d'un compte peut être effectué directement par la plate-forme.

- Repérer le texte « Problèmes d'authentification ? Si vous rencontrez des problèmes d'authentification (perte de votre mot de passe ou de votre certificat, certificat non valide ou révoqué) » sur la page d'identification de la plate-forme
- Cliquer sur [Cliquer ici](#)
- Entrer l'adresse électronique du compte à débloquer
- La plate-forme émet un message électronique indiquant la procédure à suivre.
- 

The screenshot shows the 'S'IDENTIFIER' page. On the left is a navigation menu with links like 'Déjà inscrit ?' and 'Nouvel utilisateur ?'. The main content area has a heading 'S'IDENTIFIER' and two options: 'Déjà inscrit ? Identifiez-vous' and 'Vous n'êtes pas inscrit ?'. The 'Déjà inscrit ?' section offers 'Authentification par mot de passe' (with fields for 'Identifiant' and 'Mot de passe') and 'Authentification par certificat' (with a certificate icon). A 'S'authentifier' button is present for both. A 'Problèmes d'authentification ?' section contains a link 'Cliquez ici' and explanatory text. A footer note states: 'Si vous avez choisi un mode d'authentification par identifiant/mot de passe, vous pouvez changer de mode d'authentification en cliquant sur Mon Compte et en suivant les instructions.'

#### 4.6 Comment vérifier l'installation de l'activeX

Pour effectuer certaines opérations (chiffrement, signature...), la plate-forme doit s'appuyer sur un composant informatique. Pour les utilisateurs de Windows, ce composant se nomme « ActiveX ». Si vous avez les droits suffisants sur votre poste, les ActiveX s'installent automatiquement (après confirmation).

Dans le cas où le message ci-dessous s'affiche, un événement a bloqué l'installation.

The screenshot shows an error message box with the title 'ECHEC DE L'INSTALLATION DE L'ACTIVEX'. The text reads: 'L'ActiveX permettant d'assurer les fonctions cryptographiques n'a pas pu être installé. L'installation de cet ActiveX est obligatoire pour utiliser les fonctionnalités de dépouillement et de création de bi-clé permanent de la plate-forme. Lors du premier accès à la fonctionnalité de réponse, deux cas sont possibles : 1) Soit vous accédez à une ou plusieurs fenêtre(s) d'installation d'ActiveX (fenêtre "Avertissement de sécurité") qui vous demande(nt) si vous souhaitez accepter cette installation. Dans ce cas, cliquez sur "Oui" (autant de fois que de fenêtre d'installation) afin que la gestion de la signature électronique et du chiffrement soit possible depuis votre poste de travail. 2) Soit vous accédez directement à cette page d'erreur : elle signifie que la configuration de votre poste de travail ne vous permet pas d'installer ce type de programme. Veuillez dans ce cas modifier les paramètres de sécurité de votre poste de travail et de votre navigateur, afin d'autoriser le téléchargement et l'exécution d'ActiveX signé (Prenez contact avec l'Administrateur système ou l'Administrateur réseau de votre entité afin qu'il réalise les opérations nécessaires). Pour en savoir plus, accédez à la rubrique des Pré-requis. Retour à la page d'accueil'.

Vérifier les droits d'administrateur de Windows sur son poste informatique :

- Utilisez-vous Internet Explorer sur Windows ?
- Si oui, disposez-vous des droits administrateur (par exemple pouvez-vous installer et supprimer des programmes ? ou modifier l'heure ?) ?
- Si oui, savez-vous si les ActiveX sont interdits par la sécurité de votre entreprise ?
- Avez-vous accès au site <http://update.microsoft.com/windowsupdate> (car certaines librairies sont téléchargées automatiquement via ce site) ?
- En allant dans Outils/Options Internet/ Onglet Général / Paramètres / Afficher les objets, avez vous les éléments SecureXMSdependencies et MarchespublicsSecureX dans la liste qui s'affiche ?

Si oui, il est préférable de demander à votre service informatique d'intervenir.